Pacte Mondial
Réseau France

ObsAR
OBSERVATOIRE
DES ACHATS RESPONSABLES

BONNES PRATIQUES - RISQUES DROITS HUMAINS
HARDWARE

L'achat de matériel informatique (PC, téléphones, casques, écrans, serveurs...) représente une **catégorie d'achat complexe en matière de droits humains**.

Sa chaîne de valeur est particulièrement longue, fragmentée et mondialisée : de l'extraction des minerais dans des zones parfois en conflit, à l'assemblage dans des usines en Asie, jusqu'au démantèlement en fin de vie dans des filières parfois opaques.

Contrairement à des catégories d'achats de services comme l'intérim, **le matériel IT implique à la fois des matières premières, des processus de fabrication industrielle, et une fin de vie physique**, rendant la traçabilité et la maîtrise des risques particulièrement exigeantes. Les donneurs d'ordres n'ont généralement pas de relation directe avec les fournisseurs de rang 2, 3 ou au-delà, c'est pourtant là que se concentrent certains des risques les plus graves.

PHASE	ACTEURS TYPIQUES	LOCALISATION FRÉQUENTE
Extraction minière	Artisanale (ASM) ou industrielle	RDC, Colombie, Chili, Pérou, Indonésie...
Raffinage / fonderies	Fondeurs certifiés ou non	Chine, Malaisie, Inde...
Fabrication composants	Sous-traitants électroniques	Chine, Taïwan, Corée, Viêtnam...
Assemblage final	Fabricants (OEM/ODM)	Chine (dont Xinjiang), Viêtnam, Mexique...
Distribution / Logistique	Grossistes, revendeurs	Mondial
Fin de vie	Filières de réemploi, recycleurs	France, Europe, mais aussi Afrique, Asie du Sud-Est

Cette fiche a pour objectif de fournir un cadre opérationnel pour :
- Identifier les risques spécifiques à cette catégorie tout au long du cycle de vie du produit,
- Déployer des actions de remédiation concrètes et proportionnées,
- S'inspirer de bonnes pratiques déjà mises en œuvre par des organisations membres.

Cette fiche s'inscrit dans le cadre des travaux de l'Observatoire des Achats Responsables et du Pacte Mondial des Nations Unies pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre concrète de leurs engagements en matière de droits humains sur leurs chaînes d'approvisionnement.

I. RISQUES IDENTIFIÉS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

EXTRACTION DES MINERAIS

RISQUES ET INCIDENCES NÉGATIVES	NIVEAU	DESCRIPTION & MANIFESTATIONS
Travail des enfants dans les mines artisanales	ÉLEVÉ	Présence documentée d'enfants dans les mines artisanales de cobalt (RDC), d'étain ou de tungstène. Exposition à des substances toxiques, travaux physiquement dangereux, absence de scolarisation.
Travail forcé	ÉLEVÉ	Travailleurs contraints dans des mines sous contrôle de groupes armés ou de structures coercitives. Endettement forcé, absence de liberté de mouvement.
Sureté / Sécurité des personnes	ÉLEVÉ	Les minerais dits « 3TG » (étain, tantale, tungstène, or) mais aussi le cobalt peuvent financer des groupes armés (milices, factions rebelles) dans des zones de conflits actifs, notamment en RDC et pays limitrophes. Présence de forces de sécurité privées ou milices armées gérant l'accès aux mines.
Atteintes aux droits des communautés	MOYEN À ÉLEVÉ	Expulsion de communautés locales sans consentement préalable libre et éclairé (CPLE), pollution des eaux et terres agricoles, absence de partage des bénéfices avec les populations riveraines, sécurité et sureté des personnes aux alentours.
Santé & sécurité des mineurs	ÉLEVÉ	Absence d'équipements de protection, galeries instables, exposition à des poussières toxiques (cobalt, silice), absence de suivi médical.

FABRICATION ET ASSEMBLAGE

RISQUES ET INCIDENCES NÉGATIVES	NIVEAU	DESCRIPTION & MANIFESTATIONS
Conditions de travail en usine	ÉLEVÉ	Horaires excessifs (dépassement régulier des 60h/semaine), heures supplémentaires non rémunérées ou imposées, non-respect des jours de repos. Pratiques documentées chez certains sous-traitants de grandes marques.
Salaire décent	ÉLEVÉ	Salaires maintenus au niveau du minimum légal local, insuffisant pour couvrir les besoins essentiels. Prélèvements sur salaire pour le logement en dortoirs d'usine ou la nourriture.
Travail forcé — populations spécifiques	ÉLEVÉ	Risque documenté de recours à du travail forcé de minorités ethniques, notamment les Ouïghours dans la région du Xinjiang (Chine), via des programmes de « transfert de main-d'œuvre » sous contrainte étatique. Ce risque concerne potentiellement des fournisseurs de rang 2 ou 3 difficiles à identifier.
Travail des enfants	MOYEN À ÉLEVÉ	Risque présent dans certains pays de fabrication de composants, notamment pour des sous-traitants de bas de gamme ou informels.
Liberté syndicale & dialogue social	ÉLEVÉ	Interdiction de fait de s'organiser syndicalement dans de nombreuses usines électroniques en Chine, au Viêtnam et ailleurs. Travailleurs sans représentation collective, absence de mécanisme de réclamation.
Santé & sécurité en usine	MOYEN À ÉLEVÉ	Exposition à des substances chimiques toxiques (solvants, métaux lourds), absence de ventilation adéquate, accidents liés à la cadence de production.
Discrimination & harcèlement	MOYEN	Discriminations envers les femmes (majoritaires dans les usines d'assemblage), notamment en matière de congé maternité, de promotion et d'exposition aux tâches les plus pénibles.

RISQUES IDENTIFIÉS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

FIN DE VIE ET DÉMANTÈLEMENT

RISQUES ET INCIDENCES NÉGATIVES	NIVEAU	DESCRIPTION & MANIFESTATIONS
Conditions de travail dans les filières de démantèlement	**ÉLEVÉ**	Lorsque le matériel est exporté vers des pays tiers (Afrique de l'Ouest, Asie du Sud-Est, Inde), les travailleurs du démantèlement sont exposés à des métaux lourds (plomb, mercure, cadmium) sans protection adaptée. Travail informel, absence de suivi médical.
Travail des enfants dans le recyclage	**ÉLEVÉ**	Présence documentée d'enfants dans des sites de traitement informels des déchets électroniques (e-waste) au Ghana (Agbogbloshie), au Nigeria, en Inde...
Opacité de la traçabilité en fin de vie	**ÉLEVÉ**	Difficulté à savoir où part le matériel en fin de contrat : revendeur, exportateur, filière informelle ? Absence de traçabilité documentée sur la destination finale.
Exposition aux substances toxiques	**MOYEN À ÉLEVÉ**	Brûlage de câbles à l'air libre pour récupérer les métaux, exposition aux retardateurs de flamme bromés (PBDE), aux PCB. Impact sur les travailleurs et les communautés riveraines.

NB : dans certains pays, ces risques peuvent être limités par l'existence d'une réglementation locale exigeante. Il convient donc, sur la base des risques identifiés ici, de prendre en compte ces spécificités.

II. ACTIONS DE REMÉDIATION RECOMMANDÉES

PHASE 1 : DURANT L'APPEL D'OFFRES

Questionnaire RSE renforcé

Exiger des fournisseurs candidats :

Sur les minerais :

- Existence d'une politique de diligence raisonnable sur les minerais (alignée OCDE Guide Due Diligence Minerais)
- Cartographie de la chaine d'approvisionnement
- Participation à la Responsible Minerals Initiative (RMI) et accès aux rapports RMAP (Responsible Minerals Assurance Process)
- Politique explicite d'exclusion des minerais de conflits (3TG + cobalt)
- Pour les entreprises approvisionnant en Chine : politique spécifique sur le risque Ouïghour / Xinjiang

Sur la fabrication :

- Code de Conduite fournisseurs aligné sur le Responsible Business Alliance (RBA/EICC)
- Politique sur les droits du travail en usine (horaires, salaires, liberté syndicale)
- Résultats d'audits sociaux des usines de fabrication (SMETA, RBA-VAP ou équivalent)
- Cartographie des risques de la chaîne de valeur (pratique encore rare mais en développement — La Poste la demande désormais systématiquement en appel d'offres)

Sur la fin de vie :

- Politique et procédure de gestion des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)
- Engagement sur la traçabilité de la fin de vie (destination documentée)
- Politique de réemploi et de reconditionnement
- Évaluation des solutions d'économie de fonctionnalité (location avec engagement de réparation et de réemploi)

Critères de sélection RSE

Intégrer dans la notation :

- Labels et certifications pertinents :
 - Label TCO Certified (substances toxiques + droits humains / conditions de travail en usine)
 - REACH et RoHS (substances dangereuses dans les produits)
 - ISO 45001 (santé et sécurité au travail) pour les sous-traitants et prestataires
 - Labels miniers : Fairmined ou équivalent (or et minerais issus de mines artisanales responsables)
 - RBA/EICC Code of Conduct pour les fabricants
 - Electronics Watch (suivi indépendant des conditions de travail dans les marchés publics IT)
- Indice de réparabilité des équipements proposés
- Politique de reprise et de réemploi en fin de vie (incluant preuves de traçabilité, audit de la filière si besoin)

Engagement contractuel

- En l'absence de politique formalisée : faire signer la Charte Achats Responsables du Groupe incluant les engagements Droits Humains
- Demander une attestation sur les pratiques en matière de minerais de conflits et de travail forcé

ACTIONS DE REMÉDIATION RECOMMANDÉES

PHASE 2 : CLAUSES CONTRACTUELLES

Clauses à intégrer

- Droits du travail dans la chaîne d'approvisionnement : interdiction formelle du travail des enfants et du travail forcé à tous les rangs de la chaîne ; référence explicite aux conventions OIT fondamentales (n°29, n°87, n°98, n°138, n°182)
- Minerais de conflits : obligation de mettre en œuvre une diligence raisonnable conforme au Guide OCDE et de fournir les rapports sur demande
- Travail forcé / populations à risque : clause spécifique sur l'interdiction de recours à du travail forcé de populations sous contrainte, incluant explicitement le risque Xinjiang/Ouïghour
- Transparence sur la chaîne d'approvisionnement : obligation de cartographier et de communiquer les fournisseurs de rang 2 et au-delà sur demande motivée
- Fin de vie : obligation de traçabilité documentée de la destination finale du matériel repris ; interdiction d'export illégal vers des filières non conformes
- Conformité réglementaire produits : respect de REACH, RoHS, directive DEEE
- Liberté syndicale : engagement à ne pas empêcher activement l'organisation syndicale dans les usines de production

Droit d'audit

Prévoir contractuellement :

- Audit documentaire : accès aux rapports d'audits sociaux existants (SMETA, RBA-VAP), aux rapports RMI, aux politiques fournisseurs
- Questionnaire de diligence raisonnable ciblé : envoi d'un questionnaire dédié aux fournisseurs sur leurs pratiques en Chine et leur exposition aux chaînes d'approvisionnement à risque
- Audit tiers : possibilité de mandater un auditeur indépendant ou de s'appuyer sur des programmes sectoriels (Electronics Watch, RBA)
- Échantillonnage : vérification par sondage des déclarations fournisseurs

Note : les audits sur site chez les fabricants de hardware sont rarement réalisés directement par les donneurs d'ordres. Il est recommandé de s'appuyer sur des mécanismes collectifs et sectoriels (RBA, Electronics Watch, RMI) plutôt que de chercher à mener des audits en propre sur des chaînes aussi complexes pour des achats qui sont souvent moins stratégiques ou prioritaires que d'autres catégories d'achat, en fonction de l'activité du donneur d'ordre.

ACTIONS DE REMÉDIATION RECOMMANDÉES

PHASE 3 : PENDANT L'EXÉCUTION DU CONTRAT

Suivi de la diligence raisonnable fournisseurs

- KYS (Know Your Supplier) : évaluation extra-financière des fournisseurs stratégiques, incluant les volets corruption et droits humains
- Suivi annuel des rapports RMI soumis par les fournisseurs ; vérification par échantillonnage des fondeurs référencés
- Veille sur les alertes sectorielles : rapports ONG (Amnesty International, Global Witness), rapports académiques (Australian Strategic Policy Institute), rapports Electronics Watch

Gestion de la fin de vie

- Exiger une traçabilité documentée de chaque lot de matériel repris : bon de collecte, destination identifiée, certificat de destruction ou de réemploi
- Prioriser le réemploi en circuit court : filières internes, acteurs de l'économie sociale et solidaire, entreprises de reconditionnement certifiées

Formation des équipes internes

- Équipes Achats IT : formation sur les risques droits humains spécifiques au hardware (minerais de conflits, risque Xinjiang, conditions d'usine, fin de vie)
- Direction des Systèmes d'Information (DSI) : sensibilisation aux enjeux de réemploi, d'indice de réparabilité et de durée de vie des équipements
- Direction RSE / Conformité : articulation entre les exigences de la CSDDD, du règlement minerais de conflits et les pratiques achats

PHASE 4 : AMÉLIORATION CONTINUE

Programme d'influence sectorielle

- Participation aux initiatives sectorielles collectives (RBA, Electronics Watch, RMI) pour peser sur les pratiques au-delà de sa propre chaîne
- Partage des bonnes pratiques entre donneurs d'ordres (dans le cadre du présent groupe de travail notamment)
- Dialogue avec les fournisseurs tier-1 pour les encourager à exercer leur propre diligence sur leurs fournisseurs de rang 2 et au-delà
- Interpellation des fabricants sur les sujets de liberté syndicale dans leurs usines

III BONNES PRATIQUES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Questionnaire ciblé sur le risque de travail forcé des populations Ouïghour

Suite à la publication du rapport de l'Australian Strategic Policy Institute (ASPI) documentant le recours présumé au travail forcé de Ouïghours dans des chaînes d'approvisionnement électroniques, la Société Générale a déployé un questionnaire de diligence raisonnable dédié adressé à ses fournisseurs de matériel IT.

Ce questionnaire ciblait spécifiquement :
- L'identification des activités de production localisées en Chine, et en particulier au Xinjiang
- Les mesures prises par les fournisseurs pour s'assurer de l'absence de travail forcé dans leurs chaînes de rang 2 et au-delà
- La politique de l'entreprise en matière de vérification des conditions de travail chez ses sous-traitants chinois

Cette démarche a été complétée par un contrôle par échantillonnage des éléments remontés par les fournisseurs, et notamment des rapports RMI communiqués.

LA POSTE

Cartographie des risques demandée en appel d'offres

La Poste a intégré dans son dernier appel d'offres matériel IT une question demandant aux fournisseurs de partager leur propre cartographie des risques droits humains de leur chaîne de valeur, ainsi que les actions engagées pour y répondre.
Cette pratique présente plusieurs avantages :
- Elle évalue la maturité réelle du fournisseur en matière de diligence raisonnable (au-delà des déclarations de principe)
- Elle permet d'identifier les fournisseurs ayant une connaissance sérieuse de leur chaîne vs ceux qui ne l'ont pas
- Elle place la responsabilité de l'analyse de risque là où elle doit être : chez le fournisseur direct

La Poste demande également aux fournisseurs les labels miniers (Fairmined ou équivalent) et est actuellement en phase de consultation pour évaluer les réponses reçues.

LA POSTE

Réemploi en circuit court

Plutôt que d'externaliser la fin de vie du matériel vers des filières opaques, plusieurs organisations ont développé ou contractualisé des filières de réemploi maîtrisées :
- La Poste a développé en interne sa propre filière de réemploi, permettant de tracer et de valoriser le matériel en fin de contrat sans risque de dérive vers des filières informelles.
- Des prestataires spécialisés proposent un modèle d'économie de fonctionnalité : location du matériel avec engagement contractuel de réparation, de réemploi ou de recyclage certifié en fin de cycle, avec traçabilité documentée.

BONNES PRATIQUES

LABEL TCO CERTIFIED

Un levier de spécification produit

Le label TCO Certified (émis par l'organisation suédoise TCO Development) est l'un des rares labels produits IT intégrant à la fois :

- Des critères environnementaux (substances chimiques, efficacité énergétique)
- Des critères sociaux : conditions de travail dans les usines de fabrication, droit à la liberté d'association, interdiction du travail des enfants et du travail forcé

Ce label est vérifiable directement sur le site TCO et couvre une large gamme de produits (PC, écrans, téléphones, casques).

ELECTRONICS WATCH

Surveillance collective des conditions de travail

Electronics Watch est une organisation indépendante qui aide les acheteurs publics et privés à surveiller les conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement électroniques. Elle s'appuie sur un réseau de moniteurs locaux (ONG, syndicats) présents dans les pays de fabrication pour collecter des informations directement auprès des travailleurs.

Pour les donneurs d'ordres, l'adhésion à Electronics Watch permet de :

- Accéder à des rapports de monitoring indépendants sur les usines de leurs fournisseurs
- Bénéficier d'une veille sur les alertes sectorielles
- Démontrer une démarche de diligence raisonnable robuste et vérifiable

Lien : https://electronicswatch.org/fr

FAIRPHONE

Des équipements conçus pour la traçabilité

Certaines organisations ont fait le choix de déployer des équipements FairPhone, dont la conception intègre dès l'origine les exigences de traçabilité des minerais, de réparabilité et de conditions de fabrication.
Ce choix reste une décision stratégique qui implique une analyse de compatibilité avec les besoins techniques et les volumes de l'organisation.

POINT DE VIGILANCE SPÉCIFIQUE

ENTREPRISES D'INSERTION ET STRUCTURES DE RÉEMPLOI

Le recours à des entreprises d'insertion pour le reconditionnement ou le réemploi du matériel IT peut constituer une opportunité sociale réelle (accès à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail) et doit être privilégiée, ou a minima encouragée.

Cependant, il convient d'exercer une vigilance particulière sur les conditions de travail au sein de ces structures :

- Cadences de travail parfois inadaptées aux situations de handicap ou de vulnérabilité des travailleurs
- Spécificités des personnes (handicap, sortie de détention, situation administrative précaire) pas toujours prises en compte dans l'organisation du travail
- Ce risque s'applique également aux ateliers en milieu pénitentiaire

Action recommandée :

- Appliquer aux structures d'insertion les mêmes exigences de diligence raisonnable qu'aux autres prestataires.
- Ne pas considérer le statut « entreprise d'insertion » comme une garantie automatique de respect des droits des travailleurs.
- Prévoir un suivi spécifique (visite de site, dialogue avec les encadrants et les travailleurs).

La distinction entre social (maîtrise des risques pour les travailleurs) et sociétal (contribution positive à la société) est ici essentielle : une démarche d'insertion ne peut pas s'exonérer d'une vigilance sur les conditions réelles de travail.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

RESSOURCE	DESCRIPTION	LIEN
Responsible Minerals Initiative (RMI)	Référentiel de diligence raisonnable sur les minerais ; rapports RMAP des fondeurs	*responsibleminerals.org*
Guide OCDE — Minerais de conflits	Cadre de référence pour la diligence raisonnable sur les minerais	*oecd.org*
Responsible Business Alliance (RBA)	Code de conduite et programme d'audit pour l'industrie électronique	*responsiblebusiness.org*
TCO Certified	Label produits IT intégrant conditions de travail et substances toxiques	*tcocertified.com*
Electronics Watch	Surveillance indépendante des conditions de travail dans les chaînes IT	*electronicswatch.org/fr*
Fairmined	Label or et minerais issus de mines artisanales responsables	*fairmined.org*
Règlement UE minerais de conflits	Règlement (UE) 2017/821 sur la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement en minerais	*EUR-Lex*
REACH & RoHS	Réglementations européennes sur les substances chimiques dans les produits	*European Chemicals Agency*
Australian Strategic Policy Institute	Rapports sur le risque Ouïghour dans les chaînes d'approvisionnement électroniques	*aspi.org.au*
Conventions OIT	N°29 (travail forcé), n°87 & 98 (liberté syndicale), n°138 & 182 (travail des enfants), n°111 (discrimination)	*ilo.org*
Directive DEEE	Gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques	*EUR-Lex*

À PROPOS

À propos du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France

Relais français officiel du Pacte mondial des Nations unies, le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France réunit plus de 2 300 entreprises et 50 organisations à but non-lucratif sur tout le territoire national. Il a pour mission d'accompagner la mise en œuvre des Dix principes du Pacte mondial - ainsi que les 17 ODD - par le secteur économique français. Cet engagement volontaire en matière de RSE permet d'aligner le secteur privé français avec l'Agenda 2030, et plus particulièrement l'Accord de Paris. Depuis 2026, le réseau est présidé par Guillaume Texier, Directeur général de Rexel.

À propos de l'Obsar

L'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR) est l'association de référence dédiée au développement et à la promotion des achats responsables en France. Depuis sa création, l'ObsAR a accompagné près de 400 adhérents - organisations publiques et privées - dans la transformation de leurs pratiques d'achats en favorisant le partage des connaissances, l'échange de bonnes pratiques et l'innovation entre acheteurs, fournisseurs, experts et acteurs engagés.

Directeur de la publication : Nils Pedersen

Directeur de la rédaction : Olivier Gil

Conception : Fanny Bénard, Eline Bardeau

Contacts
eline.bardeau@pactemondial.org
fanny.benard@buyyourway.eu
nathalie.paillon@obsar.asso.fr

Plus d'informations sur notre site
www.pactemondial.org